

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX VESTIAIRES
ET SALLE DES FAMILLES
01390 - CIVRIEUX**

LOT N° 04 : REVETEMENTS SCELLES

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(C.C.T.P.)**

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE CIVRIEUX

01390 - CIVRIEUX

**ECONOMISTE DE LA
CONSTRUCTION**
CORPUS.ING.ARCH
17 RUE DES FAUVETTES

01390

04 78 88 12 44
04 78 88 13 62

BET FLUIDES
B3E Ingénierie
8 bis Avenue d'Arsonval -
CENORD

01008 - BOURG en BRESSE
04 74 25 18 88
04 74 25 18 89

Maître d'Œuvre
Christian Compigne
240 rue des Millières

01390 - St Andre de Corcy
0472268939
0472268938

CSPS
COORDONNATEUR SPS
871 ROUTE DES DESCHAMPS

71570 - LA CHAPELLE DES
GUINCHAY
03 85 36 75 53
03 85 33 89 74

BUREAU DE CONTROLE
CETE APAVE SUD EUROPE
Agence de Bourg en Bresse
515 Chemin du petit plan
01250 - St Just
04 74 47 21 29
04 74 47 21 20

Sommaire

04.1	GENERALITES	4
04-00-00.00	C.C.T.P. : REVETEMENTS SCELLES -	4
04-00-01.00	CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
04-00-02.00	PLANS D'EXECUTIONS, PLANS D'ATELIERS, DETAILS	4
04-00-03.00	ECHANTILLONS	5
04-00-04.00	PROTOTYPE	5
04-00-05.00	COORDINATION	5
04-00-06.00	REFERENCES TECHNIQUES & PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	6
04-00-07.00	RECEPTION SUPPORTS	13
04-00-08.00	ESSAIS & EPREUVES	13
04-00-09.00	PROTECTION DE SES PROPRES OUVRAGES	14
04-00-10.00	IMPLANTATION DES OUVRAGES	14
04-00-11.00	TRAIT DE NIVEAU	14
04-00-12.00	RECEPTION DES RESERVATIONS DEMANDEES	14
04-00-13.00	ETUDE THERMIQUE	14
04-00-14.00	ETUDE ACOUSTIQUE	14
04-00-15.00	PIECES SPECIALES	15
04-00-16.00	PLANS & DOCUMENTS DE RECOLLEMENTS	15
04-00-17.00	SECURITE	15
04-00-18.00	FORFAITISATION DU MARCHÉ	15
04-00-19.00	MODIFICATIONS DES PRESTATIONS MARCHES	16
04-00-20.00	QUANTITES THEORIQUES & REELLES	16
04-00-21.00	PLANNINGS TRAVAUX	16
04-00-22.00	NETTOYAGE CHANTIER	16
04-00-23.00	LIMITE DES PRESTATIONS	16
04-00-24.00	AUTOCONTROLE	16
04-00-25.00	PREAMBULE	16
04.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	18
04.CARSOL	CARRELAGE SOL	18
04-00-25-01.00	RAGREAGES TYPE P3	18
04-00-29-06.00	CARRELAGE COLLE 20 X 20 SUR DALLAGE (pose droite)	18
04-00-30-03.00	PLINTHE A RECOUVREMENT DE 10cm X 20cm	18
04.FAIEN	FAIENCES	19
04-00-27-03.01	SYSTEME DE PROTECTION SOUS CARRELAGE (SEPC) SOUS CARRELAGE	19
04-00-35-01.00	FAIENCE BLANCHE 20 X 20	19
04-00-35-01.01	FAIENCE BLANCHE 15 X 15	20
04.3	OPTIONS	21
04.TRX PER	TRAVAUX PREPARATOIRES	21
04-00-41-01.00	DEMOLITION REVETEMENT CARRELAGE	21
04.CHACARE	SOLS SCELLES	21
04-00-29-03.00	CARRELAGE 20 X 20 SCELLES SUR FORME DE CHAPE DE CIMENT (pose droite)	21
04-00-30-01.00	PLINTHE A GORGE SANS TALON 10cm X 20cm	21
04-00-32-00.00	SIPHON DE SOL INOX SANS PANIER	22

04.1 GENERALITES**04-00-00.00 C.C.T.P. : REVETEMENTS SCELLES -**

L'entrepreneur se rapportera d'abord au présent document mais aussi au document ' SPECIFICATIONS GENERALES TOUS CORPS D'ETAT' document indissociable du présent document . L'entrepreneur est responsable de son prix quelques soit la hausse des prix après signature de l'Ordre de service .

04-00-01.00 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise du présent lot doit prévoir dans le chiffrage de ses travaux les prestations suivantes :

01. Toutes les préparations des supports (sol & parois) avant la pose ,
02. Plans de calpinages & avis techniques ,
03. Le traçage et l'implantation des ouvrages à réaliser suivant un plan de calpinage,
04. L'application d'étanchéité sous un revêtement céramique en parois contre l'humidité,
05. Protections provisoires des portes,cadres,châssis ou tout autre éléments posés dans les cloisons,gaines,doublages ,
06. La fourniture et la pose d'une sous couche résiliente sous chape pour l'affaiblissement acoustique ,
07. La fourniture et la pose de baguette d'angles , about PVC ,
08. Le nettoyage du chantier ou des abords du chantier (voiries publics ou privées) ,
09. Le tris sélectifs ,
10. Toutes réfections de la voirie publique (trottoir , voirie) ,
11. Toutes réfections de voirie privée ,
12. Toutes réfections de réseaux publics (réseaux secs ou humides) ,
13. Toutes réfections de réseaux privés (réseaux secs ou humides) ,
14. Toutes protections légères ou lourdes d'ouvrages tiers en limites du chantier ,
15. Toutes protections des réseaux aériens ,
16. L'ensemble des protections collectives demandés par le coordinateur SPS (suivant les prescriptions du Plan Général de Sécurité ,
17. La prise en compte de tous les détails (plans , schémas et interfaces avec les autres lots (réservations , calfeutrements ,ect),
18. La fourniture , le transport , le stockage ,
19. le mode d'exécution compatible avec les règles élémentaires de sécurité ,
20. les fiches techniques , avis techniques , contrôle d'un laboratoire , essais demandés par le Maître d'œuvre , bureau de contrôle ou avis d'une commission afin d'obtenir un agrément
21. Toutes dépenses pour le compte prorata et sa gestion (suivant la N FP 03.001) ,
22. La visite d'un expert ou d'un arbitre pour tous litiges ,
23. Les visites supplémentaires de réception de la Maîtrise d'œuvre , bureau de contrôle ou tout organisme (public ou privé) ou/et prestataire (public ou privé) mandatés par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'œuvre dû à un litige impliquant l'entreprise du présent lot ,
24. L'ensemble du dossier de recollement ,
25. L'ensemble des prescriptions techniques et réglementaires ,
26. L'ensemble des prescriptions prévisibles pour la bonne réalisation des ouvrages ,
27. Les essais , épreuves , tests , et vérifications nécessaires où imposés par la Maître d'œuvre.

04-00-02.00 PLANS D'EXECUTIONS, PLANS D'ATELIERS,DETAILS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tous les documents quelques soient le format ou le mode de représentation (papier , CD R, ou documents informatiques) ,les dessins d'ensemble , détails quelque soit l'échelle , tous les documents nécessaires pour

l'exécution (fourniture et pose) de l'ouvrage ou/et de l'ensemble des ouvrages à exécuter. Les plans d'exécutions accompagnée des, schémas et carnet de détails .

Les plans d'exécutions devront préciser :

- Les caractéristiques des matériaux mis en œuvre (type de carrelage , certificat UPEC),
- Les détails d'exécutions en pied de parois (remontées du film protecteur) ,
- Les fiches techniques du carrelage sol ,faïence, colles , sous couche résiliente, étanchéité , colle à joints,
- Les détails d'étanchéités ,
- Plans de calpinage (sol et parois),avec interface avec les lots techniques pour réservations ou incorporations ,

Les plans d'exécutions et les fiches techniques des produits mis en œuvre devront être fournis au bureau de contrôle et au Maître d'œuvre avant toutes fabrications.

Avant toutes exécutions,l'entrepreneur du présent lot relèvera sur le chantier des cotes nécessaires à la réalisation de où de ses ouvrages . Il informera le Maître d'œuvre des différences dimensionnelles qu'il aura relevées et remettra au Maître d'œuvre ses plans et détails de pose pour approbation .Cette dernière ne saurait en aucun cas ,couvrir l'entrepreneur si par la suite il se révélait des erreurs où malfaçons .

04-00-03.00 ECHANTILLONS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tout échantillon demandé par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre et quelque soit le nombre d'échantillons .L'entreprise devra inclure le prix du transport ou le prix d'acheminement des échantillons pour la présentation au demandeur .

L'entrepreneur devra s'assurer que tous les matériaux du marché (échantillons présentés ou non) sont en stock suffisant , qu'ils sont produits à des cadences compatibles avec le planning chantier .A aucun moment l'entrepreneur ne peut demander une plus value quelconque pour une cadence supérieure afin de répondre au planning chantier .

04-00-04.00 PROTOTYPE

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tout prototype demandé par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre et quelque soit le nombre de prototype ou son échelle de représentation .L'entreprise devra inclure le prix du transport ou le prix d'acheminement des échantillons pour la présentation au demandeur .

04-00-05.00 COORDINATION

L'entreprise du présent lot devra inclure son marché toutes les démarches nécessaires pour recueillir les informations pour l'implantation , l'exécution de ses ouvrages dans le délai impartis par le planning marché .L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune excuse de retard . Aucun ouvrage ne peut être exécuté sans l'accord du Maître d'œuvre .Afin de connaître parfaitement le projet , l'entreprise du présent lot devra prendre connaissance de tous les documents marchés ou/et documents réglementaires à savoir :

- 1 Les pièces écrites marchés des autres lots (CCTP) ainsi que des DPGF des autres lots ,
- 2 Le DTU du lot exécuté,
- 3 Les DTU des lots ayant un lien direct avec les travaux exécutés ,
- 4 Les pièces écrites administratives (CCAP ,CCP),
- 5 Les rapports de bureau de contrôle (rapport initial) ,
- 6 Les rapports de bureau d'études (de sol , thermique , acoustique ,séismique) ,

- 7 Les mémentos , additifs de tous textes réglementaires ,
- 8 Le code de la construction et de l'habitat,
- 9 Le code de l'environnement ,
- 10 Les prescriptions techniques et solutions techniques prévus pour l'exécution de son propre lot ,

Interfaces administratives

L'entreprise du présent lot devra se procurer ou/et communiquer par tous les moyens connus et dans le délai imparti par le planning de travaux tous les détails d'exécutions , de pose , tous les rapports ou/et documents nécessaires ayant un rapport direct ou indirect avec ses ouvrages .

Interfaces techniques

L'entreprise du présent lot devra se procurer ou/et communiquer par tous les moyens connus et dans le délai imparti par le planning de travaux tous les détails d'exécutions , de pose , tous les rapports ou/et documents nécessaires des autres lots après l'accord du Maître d'œuvre .

04-00-06.00 REFERENCES TECHNIQUES & PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'entreprise du présent lot à l'obligation de se conformer aux références Françaises et Européennes . Par ordre de références les Normes Européennes priment sur celle Françaises .

L'entreprise du présent lot doit se conformer aux prescriptions techniques suivantes :

DTU :

1. DTU 52.1 concernant le revêtement de sol scellé ,
2. DTU 55.2 travaux de bâtiment revêtements muraux attachés en pierre mince ,
3. revêtements muraux attachés en pierre mince
4. DTU 26.2 et au DTU 52.1 - Mise en oeuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

NORMES :

1. Cahier du CSTB n° 3528 de Juin 2005 – Conditions générales d'exécutions des revêtements de murs intérieurs céramiques ,
2. Cahier du CSTB n° 3265 d'Octobre 2000 - Conditions générales d'exécutions des revêtements de murs intérieurs céramiques ,
3. Cahier du CSTB n° 3509 de Novembre 2004 - Revêtements de sols (notice UPEC et classement UPEC des locaux) ,
4. Cahier du CSTB n° 3529 de Juin 2005 – Relatif aux colles à carrelage
5. Cahier du CSTB n° 3527 de Juin 2005 – Conditions générales d'exécutions des revêtements de murs intérieurs céramiques ,
6. Cahier du CSTB n° 3267 de Juin 2005 – Conditions générales d'exécutions des revêtements de murs intérieurs céramiques ,
7. Cahier du CSTB n° 3530 de Juin 2005 – Conditions générales d'exécutions des revêtements de murs intérieurs céramiques ,
8. Cahier du CSTB n° 3522 de Juin 2005 – Certification MIC des colles à carrelage ,
9. Cahier du CSTB n° 3266 Octobre 2000 – Conditions générales d'exécutions des revêtements de murs intérieurs céramiques ,

10. Cahier du CSTB n° 1570 de Avril 1975 – Conditions générales d'exécutions des revêtements de murs intérieurs céramiques sur panneaux de bois ,
11. NF P 61-203 relatif à la mise en oeuvre de sous-couches isolantes sous chapes ou dalles flottantes et sous carrelage,
12. NF P 14 -201-1 relatif aux chapes et dalles à base de liant hydrauliques ,
13. NF P 61-202-1 de Décembre 2003 – Revêtements de sols scellés ,
14. NF P 65-202-1 D'octobre 2000 - Revêtements muraux attachés en pierre mince ,
15. NF P 65-202-2 D'octobre 2000 - Revêtements muraux attachés en pierre mince
16. NF EN 87 classement des carreaux céramiques en fonction du mode façonnage – Etirés , pressés,
17. FD P 15-010 D'octobre 1997 P 15-010 liants hydrauliques guide d'utilisation des ciments à
18. XP P 15-319 de Septembre 1995 P 15-319 liants hydraulique ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

PERFORMANCE INCENDIE :

Sans objet .

PERFORMANCE ACOUSTIQUE :

Tous les matériaux devront être conforme à la nouvelle norme NF EN ISO 717 et à la classification acoustique ACERMI. Un certificat de moins de deux ans est obligatoire et l'entreprise devra le fournir avant la commande au fournisseur .Le certificat doit être validé par le bureau de contrôle et le Maître d'œuvre avant la mise en œuvre . Si les matériaux ou l'ensemble de l'ouvrage n'a pas le procès verbal conforme à la classification ,l'entreprise devra déposer les ouvrages à ses frais et dans le délais impartis au planning travaux .

PERFORMANCE THERMIQUE :

Tous les matériaux devront être conforme à la classification thermique ACERMI. Un certificat de moins de deux ans est obligatoire et doit être fournis avant la commande au fournisseur .Le procès verbal doit être validé par le bureau de contrôle et le Maître d'œuvre avant la mise en œuvre . Si les matériaux ou l'ensemble de l'ouvrage n'a pas le procès verbal conforme à la classification ,l'entreprise devra déposer les ouvrages à ses frais et dans le délais impartis au planning travaux .

CALPINAGE :

Avant toutes exécutions ,l'entreprise du présent lot devra faire un relevé précis sur le chantier pour la réalisation du plan de calpinage ses ouvrages .En cas de différences dimensionnelles entre les dimensions relevées et les plans DCE ,l'entreprise devra faire approuver ses plans de calpinage par le Maître d'œuvre .

PROVENANCES DES MATERIAUX:

L'entrepreneur à la possibilité de proposer des produits similaires où semblables , à condition qu'ils proviennent de marques utilisant comme référence la Norme Européenne , que les garanties techniques soient identiques et leur qualité équivalente aux spécifications du présent document .L'entrepreneur doit justifier de la provenance des matériaux avant l'exécution au bureau de contrôle et au Maître d'œuvre . En cas de produit non conforme , la destruction des où de l'ouvrage est immédiate au frais et sous la responsabilité de l'entreprise titulaire du présent lot .La provenance des matériaux doit être justifiée par facture .

QUALITES DES MATERIAUX:

Tous les matériaux utilisés doivent être exempt de toutes dégradations , épaufrures ou de toutes éléments étrangers pouvant altérer la qualité du matériau ou de sa mise en œuvre.
Tous les matériaux ayant un isolant devra avoir une certification UPEC .

MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX:

Les matériaux mis en œuvre le seront avec le plus grand soin .Les coupes , découpes seront soigneusement calfeutrées .L'isolant enlevé sera reconstitué .

AGE DES SUPPORTS :

La pose sur une sous-couche isolante ne peut intervenir qu'après les délais définis ci-dessous :

Supports	Age minimum
Dalle sur terre plein	2 semaines .
Dalle pleine en BA coulée in situ	1mois .
Dalle pleine coulée sur pré-dalles en BA	1mois .
Dalle pleine coulée sur pré-dalles en BP	1mois .
Plancher coulé sur bacs acier	1mois .
Plancher coulé sur dalles alvéolaires	1mois .
Plancher nervuré à poutrelles	1mois .
Dalles ou chapes incorporées	1mois .

Pour une pose adhérente les délais sont les suivants :

Supports	Age minimum
Dalle sur terre plein	1 mois .
Dalle pleine en BA coulée in situ	6 mois .
Dalle pleine coulée sur pré-dalles en BA	6 mois .
Dalle pleine coulée sur pré-dalles en BP	2 mois .
Plancher coulé sur bacs acier	6 mois .
Plancher coulé sur dalles alvéolaires	6 mois .
Plancher nervuré à poutrelles	6 mois .
Dalles ou chapes incorporées	6 mois .
Planchers chauffants	6 mois après la 1ère chauffe .

QUALITE DES SUPPORTS :

Les supports sont classés suivant la tolérances de planéité . Le tableau ci-dessous donne le classement :

TYPE DE SUPPORT	TOLERANCE
Type 1	5mm sous une règle de 2m00 et 1mm sous une règle de 0m20
Type 2	7mm sous une règle de 2m00 et de 2mm sous une règle de 0m20
Type 3	Supérieure à 7mm sous une règle de 2m00 et de 2mm sous une règle de 0m20 .

Supports devant présenter une pente minimum .Le tableau ci-dessous donne les pentes minimum :

TYPE DE LOCAUX	PENTE MINIMUM
INTERIEURS	1cm/m
EXTERIEURS	1,5cm/m

Dans tous les cas la pente peut être supérieure à 2% .

CARACTERISTIQUES DES SOUS-COUCHES ISOLANTES :

De façon générale , les sous-couches doivent présenter une bonne intégrité .En cas de friabilité , la perte en matière doit rester inférieur à 2% .La sous -couche doit être protégée lors du poinçonnement par des plaques lors des déplacements nécessaires de chantier pour mise en œuvre du mortier constituant la chape .

CARACTERISTIQUES DES CHAPES:

Il existe plusieurs type de chape .

1. Chape ou pose adhérente ,
2. Chape ou pose désolidarisée,
3. Chape ou pose flottante ,

Suivant le choix de la chape ,l'entreprise devra mettre en œuvre le obligations du

CLASSEMENT UPEC DE REVETEMENT:

Les locaux sont classés suivant la définition des locaux comme suit :

U = Usure à la marche

P = Poinçonnement (mobilier , chutes d'objets),

E = Comportement à l'eau et à l'humidité,

C = Tenue aux agents chimiques et produits tachants.

Chaque lettre est munie d'un indice numérique précisant le niveau d'exigence.Le classement va de 1 à 4 par lettre

LOCAUX	CLASSEMENTS
Circulation normale	U1
Circulation peu soutenue	U2
Circulation soutenue	U3
Circulation assez soutenue	U3S
Circulation très soutenue	U4

LOCAUX	CLASSEMENTS
A faibles sollicitations	P2 ou P3
Sollicitations modérés	P4
A fortes sollicitations	P4S
Sols ext (balcons , loggias, terrasses privatives ,parties communes immeuble)	P3

LOCAUX	CLASSEMENTS
Présence d'eau occasionnelle	E1
Présence d'eau fréquente	E2
Présence d'eau prolongée (carrelage anti- glissade),	E3

LOCAUX	CLASSEMENTS
D'entretien ménager	C0 à C1
Cuisine	C2
Locaux particuliers	C3

CLASSEMENT DES FORMES :

TYPE DE FORME	DOSAGE DE LA FORME	EPAISSEUR DE LA FORME
D	200 kg/m3 de ciment	De 4 à 6cm
E	325 kg/m3 de ciment	De 3 à 5cm avec treillis soudé 220g/m2
F	325 kg/m3 de ciment	De 4 à 6cm avec treillis soudé 325g/m2
G	325 kg/m3 de ciment	6cm sans être inf à 4,5cm avec treillis soudé 325g/m2

Seules les formes D ou E pour l'intérieur conviennent pour réaliser des pentes adhérentes .Pour les formes extérieures seules les formes E,F ou G conviennent .

ETANCHEITE :

Si une étanchéité est nécessaire , elle doit être réalisée sur un support en pente avant la pose du revêtement.

POSE ADHERENTE:

Avant la pose ,l'entreprise du présent lot devra s'assurer que les ouvrages du lot Gros – œuvre ont un age conforme à la réglementation .La réception du support est obligatoire et contradictoire avec les lots gros-œuvre et cloisons.doublages avant toutes poses .

Tout ouvrage ayant un défaut de planéité sera signalé avant exécution . Pendant les travaux de pose l'entreprise doit le chauffage des locaux .

L'entreprise du présent lot doit découper l'écarteur en pied des cadres métalliques soigneusement avant l'exécution du carrelage . Les supports seront non récents (voir âge des supports ci-avant).Les épaisseurs seront conformes au tableau ci – avant .La pose sur la forme ou sur un ravoirage ne peut intervenir que 24h00 après l'exécution de la forme .

POSE DESOLIDARISEE :

Avant la pose ,l'entreprise du présent lot devra s'assurer que les ouvrages du lot Gros – œuvre ont un age conforme à la réglementation .La réception du support est obligatoire et contradictoire avec les lots gros-œuvre et cloisons.doublages avant toutes poses .

Tout ouvrage ayant un défaut de planéité sera signalé avant exécution . Pendant les travaux de pose l'entreprise doit le chauffage des locaux .

L'entreprise du présent lot doit découper l'écarteur en pied des cadres métalliques soigneusement avant l'exécution du carrelage . L'âge des supports sera conforme à l'article ' Age des supports ' .Les épaisseurs de la forme seront conformes au tableau ci – avant .

POSE SUR SOUS-COUCHE ISOLANTE :

Avant la pose ,l'entreprise du présent lot devra s'assurer que les ouvrages du lot Gros – œuvre ont un age conforme à la réglementation .La réception du support est obligatoire et contradictoire avec les lots gros-œuvre et cloisons.doublages avant toutes poses .Tout ouvrage ayant un défaut de planéité sera signalé avant exécution . Pendant les travaux de pose l'entreprise doit le chauffage des locaux .

L'entreprise du présent lot doit découper l'écarteur en pied des cadres métalliques soigneusement avant l'exécution du carrelage . L'âge des supports sera conforme à l'article ' Age des supports ' .Les épaisseurs d'isolant seront soit de classe SC1 ou SC2 suivant la charge d'exploitation .

ESSAIS & EPREUVES:

Tous les essais et épreuves relatifs à la vérification des caractéristiques spécifiées dans les documents du marché sont à la charge de présent lot .Les essais et épreuves sont effectués sur demande du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle technique , ils correspondront aux procédures décrites par les normes en vigueur et visant les ouvrages considérés .

Si les essais et/ou épreuves ne sont pas concluant , le Maître d'œuvre prescrira de nouveaux contres essais et/ou contre épreuves qui resteront à la charge de l'entreprise .

En cas de désaccord , l'entreprise a le recours de faire procéder à un troisième essai et/ou épreuves par un autre laboratoire à sa charge .

Certifications :

Classements des locaux :

Locaux secs ou faiblement humide_	Classé en EA
Locaux moyennement humide	Classé en EB
Locaux humides à usages privatifs	Classé en EB+

Conditions particulières d'usage :

Les conditions particulières d'usage énoncées ci-après et destinées à être complétées, sont données à titre d'exemple :

1. Classes de risques biologiques ,
2. Sécurité incendie : classement de l'établissement (ERP) et sa stabilité au feu ,
3. Conditions d'hydrométrie ,
4. Adaptabilité de la structure aux efforts de flexions dus aux rafales de vent , d'orages , de tempête ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

Qualités des revêtements :

Les finitions de toutes les pièces doivent tenir compte des paramètres suivants :

1. La destination des locaux du bâtiment ,
2. Les faces vues et non vues des pièces ,
3. Des contraintes d'humidités ,
4. Des contraintes organiques ,
5. Des contraintes chimiques ,
6. De la pérennité de la finition des joints ,
7. De la périodicité de l'entretien ,

Informations diverses :

L'entreprise du présent lot devra se renseigner sur :

- a. L'implantation des sorties de câbles (interrupteur , prises de courants , points lumineux) ,
- b. Que l'étanchéité des joints de faïence et de carrelage sol sont réalisés conformément aux règles de l'art ,
- c. De toutes les sorties de tuyaux , câbles venant du sol ,
- d. Sur les renforts nécessaires pour les suspentes de WC , chaudière , lavabos , évier et devra prendre contact avec le lot plomberie,

Tolérances de pose:

Les tolérances sont les suivantes :

Pour les revêtements scellés :

1. Tolérance de planéité locale: maximum 3mm sous une règle de 2m00 posée librement sur la revêtement,
2. Tolérance de planéité générale: $\pm (0,005 + 0,001 \times d)$ en mètres
3. Tolérance d'alignement des joints : $\pm 2\text{mm}$ sur une règle de 2m00 plus la tolérance admise sur les dimensions du matériau mise œuvre ,
4. Tolérance d'alignement des joints sur une surface de grande distance , contrôlé avec un cordeau est 1mm/m,

Pour les revêtements muraux :

1. Tolérance de planéité locale: maximum 5mm sous une règle de 2m00 posée librement sur la revêtement,
2. Tolérance d'alignement des joints : $\pm 2\text{mm}$ sur une règle de 2m00 plus la tolérance admise sur les dimensions du matériau mise œuvre ,

Alignements joints :

1. Alignements de sjoints sous une règle de 2m00 dont les extrémités correspondent aux bords homologués de 2 carreaux : $\pm 1\text{mm}$ en plus des tolérances de calibrage des carreaux,

RAGREAGES :

En cas de pose collée sur forme de chape ou dalle ou encore plancher ,l'entreprise du présent lot devra vérifier la planéité .En cas de problème de tolérance , l'entreprise proposera un ragréage de rattrapage .

ARETES SAILLANTES :

Les arêtes seront réalisées en coupes d'onglets .L'ensemble de l'arêtes sera rectiligne , d'aplomb .
L'entreprise peut présenter une option pour des profils inox , PVC pour remplacer les coupes d'onglets et ce sans plus value .

SOCLES :

L'entreprise du présent lot doit au droit de chaque sortie de fourreaux , câbles , tuyaux , tuyauterie , panoplie de chauffage , un socle de la hauteur de la plinthe de la pièce et d'une largeur minimum égale à la longueur d'une plinthe entière .Les socles supérieurs à une longueur de 0m20 sont comptés à part .Pour tous les autres socles , ils sont compris dans le prix forfaitaire de l'article 'CARRELAGE SOL ' .

DECOUPES:

L'entreprise du présent lot doit tous les découpes autour des ouvrages suivants :

1. En parois : autour des prises de courants , des interrupteurs , sorties de files , des prises courants faibles , sorties de tuyauteries , de fourreaux , des châssis , des portes,trappes ,
2. En sol : autour des passages de fourreaux , câbles , tuyaux , tuyauterie , panoplie de chauffage , des pieds de bâtis d'huissieries métalliques et/ou bois , appareils sanitaires , socles , rail ,

Cette liste n'est pas limitative .

PREPARATION DU SUPPORT SUR PLAQUES DE PLATRE :

L'entreprise du présent lot doit toutes les préparations d'étanchéité en pied de parois/sol et les surfaces courantes revêtues de faïence. Avant toute application d'étanchéité la réception de support est obligatoire .L'entreprise vérifiera la planéité , la qualité des joints entre plaques de plâtre , que le support soit propre , sains et solides .L'application de l'étanchéité ne doit pas se faire à une température inférieure à 5°C .La pose sur un support gelé ,chaud ou humide est interdit .

APPROVISIONNEMENTS :

L'entrepreneur du présent lot doit inclure dans son offre de prix tous les frais d'approvisionnement quelques soit la difficulté inhérente à l'emplacement du chantier .

Les frais d'approvisionnement sont :

1. L'accès au chantier et les difficultés pour l'accès ,
2. Le déchargement et l'approvisionnement à pied d'œuvre ,
3. Le levage des matériaux et matériels (grue , chariot , élévateur , camion où tout autre transport où de manutention) .
4. La distribution de tous les ouvrages à pied d'œuvre ,
5. La protection des matériaux et matériels livrés ,
6. La sécurisation des matériaux et matériels livrés ,
7. La protection contre le vol où dégradations des matériaux et matériels livrés jusqu'à la réception des travaux ,
8. Le gardiennage des matériaux et matériels livrés ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

CONTROLES EN COURS DE TRAVAUX :

L'entrepreneur du présent lot doit être en mesure de produire tous les justificatifs de matériaux mise en œuvre à savoir:

1. Les avis techniques des produits ,
2. Les certificats ACERMI ,

3. Le classement UPEC ,

Les contrôles peuvent être effectués à tout moment par le Maître d'œuvre ou par le bureau de contrôle sans que l'entreprise du présent lot puisse faire obstacle aux contrôles. Si un doute apparaissait lors des contrôles ,le principe de précaution sera mise en œuvre et le Maître d'œuvre pourra mandater un expert aux frais de l'entreprise du présent lot pour des contrôles approfondis sans que ce dernier puisse s'opposer . Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

VISAS & CONTROLE TECHNIQUES :

L'entreprise du présent lot doit fournir tous les documents permettant au bureau de contrôle et au Maître d'œuvre de vérifier la bonne exécution et en particulier :

1. L'adéquation entre les plans de calpinage et l'exécution ,
2. La qualité d'exécution ,
3. Le type de calfeutrement et la qualité de son exécution ,
4. Les détails des points singuliers (sous-couche , bande périphérique , joint sous plinthe, joint de fractionnement),

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

04-00-07.00

RECEPTION SUPPORTS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché toutes les réceptions de supports demandés par son propre DTU .Il devra prendre en compte les exigences des réceptions de supports du DTU des autres lots .L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande de travaux supplémentaires si le lot venant après l'exécution de ses propres ouvrages demande une reprise du support si celui-ci n'est pas conforme au DTU ou avis technique de l'ouvrage suivant . La tolérance la plus fine des autres lots est prioritaire sur la tolérance du présent lot .A titre indicatif , réceptions partiels :

- a. Réception équerrage des parois (doublages , cloisons) pour la pose du carrelage sol ,
- b. Réception de la planéité du sol ,
- c. Réception de l'état d'apparence du support (état de surface sol et parois),
- d. Vérification des implantations des portes ,
- e. Réceptionner l'aplomb des parois et l'équerrage pour la pose de la faïence,
- f. Vérifier que le support soit sains , propres ,solides,secs et prémunis contre les remontées d'humidité,
- g. Que l'âge des supports soit compatibles avec les prescriptions techniques liées aux supports ainsi qu'aux prescriptions des avis techniques des fabricants (colle,étanchéité),
- h. Que les supports soient compatibles avec le matériau employées (colle , résine),
- i. L'implantation et la qualité des joints de dilatation ,
- j. La qualité et la compatibilités d'un isolant dans le cas d'un plancher chauffant ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

04-00-08.00

ESSAIS & EPREUVES

Tous les essais et épreuves relatifs à la vérification des caractéristiques spécifiées dans les documents du marché sont à la charge de présent lot .Les essais et épreuves sont effectués sur demande du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle technique , ils correspondront aux procédures décrites par les normes en vigueur et visant les ouvrages considérés .

Si les essais et/ou épreuves ne sont pas concluant , le Maître d'œuvre prescrira de nouveaux contre essais et/ou contre épreuves qui resteront à la charge de l'entreprise .

En cas de désaccord , l'entreprise a le recours de faire procéder à un troisième essai et/ou épreuves par un autre laboratoire à sa charge .

04-00-09.00 PROTECTION DE SES PROPRES OUVRAGES

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché toutes les protections nécessaires pour préserver l'intégrité de ses propres ouvrages et des autres ouvrages .Ses protections devront être incluses dans l'offre et en aucun cas l'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande de travaux supplémentaires en cas d'oubli dans son offre .

Après la dépose des protections , l'entreprise du présent lot doit réviser toutes ses finitions .Jusqu'à la livraison l'entreprise doit la finition complète et entière .

04-00-10.00 IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entreprise du présent lot devra faire implanter les ouvrages à réaliser.En cas d'un Maître d'œuvre d'exécution différent de celui de conception la responsabilité d'implantation générale des points enveloppes de l'ouvrage restent sous le responsabilité de l'architecte ayant déposé le permis de construire . L'entreprise du présent lot devra vérifier le niveau de référence dit + - 0,00 et son rattachement au point de référence ayant servit d'implantation générale . Il doit vérifier la bonne implantation des trémies servant aux passages des gaines techniques et l'implantation des huisseries , châssis .

04-00-11.00 TRAIT DE NIVEAU

L'entreprise du présent lot doit vérifier le trait de niveau permettant de déterminer les arases du sol fini . En cas de doute sur le bon traçage , le principe de précaution est mise en place et l'entreprise du présent lot demande au lot Gros-Œuvre de retracer le trait de niveau .

04-00-12.00 RECEPTION DES RESERVATIONS DEMANDEES

L'entreprise du présent lot doit vérifier les points suivants :

1. L'épaisseur de la réserve au sol ,
2. La qualité des sorties de sol (fourreaux ,tuyaux ,câbles),
3. L'épaisseur de la réserve au sol sur isolant en cas de chape flottante sur plancher chauffant où pas ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

04-00-13.00 ETUDE THERMIQUE

L'entrepreneur devra prendre en compte le rapport du thermicien pour le choix de isolant soit sous chape en cas de chape flottante soit pour le choix de l'isolant sous sol scellé .

04-00-14.00 ETUDE ACOUSTIQUE

L'entrepreneur devra prendre en compte le rapport de l'acousticien pour le choix de la sous-couche isolante et de la bande périphérique .

04-00-15.00 PIÈCES SPÉCIALES

Dans la mesure où les pièces spéciales, telles que bords ronds, bords émaillés, angles rentrants ou saillants de plinthe, sont fabriqués dans la série du produit choisi par le Maître d'œuvre ou d'ouvrage, il appartient à l'entreprise du présent lot d'en prévoir l'emploi quand bien même ces pièces ne seraient pas précisément mentionnées dans le présent document.

04-00-16.00 PLANS & DOCUMENTS DE RECOLLEMENTS

L'entreprise du présent lot devra fournir à la réception des travaux le dossier de recollement en quatre exemplaires papiers et deux exemplaire CD ROOM. Les plans seront en format DXF et les documents seront en PDF. Le cartouche de chaque plan devra avoir la mention ' PLAN DE RECOLLEMENT '. L'ensemble du dossier de recollement devra comprendre les documents suivants :

1. Tous les plans des ouvrages exécutés. (tous les plans devront indiquer les dernières mise à jour),
2. Tous les carnets de détails des ouvrages exécutés,
3. Les avis techniques des colles et procédés d'étanchéités,
4. Le certificat ACERMI,
5. Le classement UPEC de chaque matériau mise en œuvre,
6. L'attestation d'assurance RC et Décennale de l'année de la réception des travaux,

Tous les plans devront indiquer les dernières mise à jour.

04-00-17.00 SECURITE

L'entreprise du présent lot devra se conformer à toutes les dispositions demandées dans le Plan Général de Coordination de santé et de sécurité établi par le coordonnateur SPS. L'entreprise devra adapter ses moyens d'exécutions aux exigences de la sécurité. A aucun moment l'entreprise ne peut réclamer des travaux supplémentaires suite aux demandes du coordonnateur en cours de chantier.

L'entreprise devra prévoir un plan de stockage des terres, aires de déchargements, aires d'évolutions des véhicules, aires de stationnement des engins de chantier. Ce document devra avoir reçu l'approbation du Maître d'œuvre et du coordonnateur SPS. En cas désaccord sur les surfaces demandées par le coordonnateur SPS ou par les autres entreprises qui estiment ne pas avoir assez de place pour les zones de stockage, stationnement ou d'évolutions, l'entreprise devra se soumettre aux demandes sans pouvoir demander au Maître d'ouvrage des travaux supplémentaires. Les prix unitaires proposés par l'entreprise du présent lot sont réputés inclure toutes les prestations relatives à l'hygiène et la sécurité fixés par le code du travail, le C.C.A.P marché ainsi que le PGCSPS.

04-00-18.00 FORFAITISATION DU MARCHÉ

L'entreprise du présent lot ne peut demander aucune augmentation de prix, sous prétexte d'augmentation de main d'œuvre, de matériaux ou de matériel suivant l'article 1793 du code civil. L'entreprise du présent lot peut demander une augmentation de son marché que si le montant initial du marché dépasse les 10 % (dix pour cent) de son marché. L'entreprise devra apporter le bien fondé de sa demande suivant la circulaire de 1974 relative à l'imprévision. L'entreprise devra appuyer sa demande par des factures, des calculs et s'entendre avec le Maître d'ouvrage sur la rédaction d'un avenant par lequel l'indemnité pourra être octroyée.

04-00-19.00 MODIFICATIONS DES PRESTATIONS MARCHES

L'entreprise du présent lot s'interdit de modifier partiellement ou entièrement les prestations de son marché . L'entreprise du présent lot peut présenter des variantes ou des options sans pour autant que le Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre donnent une suite favorable. L'entreprise devra motiver par écrit son ou ses choix .En cas d'accord du Maître d'ouvrage ,l'entreprise du présent lot prendra en compte dans ses propositions l'assiette financière que représente les études modificatives de l'ensemble des pièces marchés et du coût financier de l'équipe de Maîtrise d'oeuvre la reprises des études qu'engendre les modifications .

04-00-20.00 QUANTITES THEORIQUES & REELLES

L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande auprès du Maître d'ouvrage entre la différence des quantités théoriques des document marchés ' DPGF ' et les quantités réelles exécutées . L'entreprise doit vérifier les quantités de son marché . Sans réclamation à la remise de son offre par un mémoire , l'entreprise accepte pleinement les quantités de son marché et tous les travaux non d'écrit dans son marché pour réaliser le marché dans sa globalité .

04-00-21.00 PLANNINGS TRAVAUX

Le titulaire du présent lot devra signer le planning joint à son marché . S'il n'est pas d'accord avec le planning du marché ; l'entrepreneur devra faire une demande écrite lors de la remise de son offre . En aucun cas , il ne pourra prétendre à un rallongement du délai planning après signature de son marché . En cas de résiliation du marché par l'entrepreneur le Maître d'ouvrage se réserve le droit de poursuites judiciaires avec une demande d'indemnité au montant du préjudice subit .

04-00-22.00 NETTOYAGE CHANTIER

Le titulaire du présent lot doit le nettoyage et l'évacuation de tous ses déchets produits sur le chantier La convention de compte prorata sera signée avec le gestionnaire du prorata .

04-00-23.00 LIMITE DES PRESTATIONS

L'entreprise du présent lot doit vérifier la limite de ses propres prestations . Pour se faire , l'entreprise doit vérifier les pièces des autres lots et en aucun cas elle ne peut se prévaloir de travaux supplémentaires pour des prestations non prévues au CCTP mais prévues par les règles de l'art du présent lot .

04-00-24.00 AUTOCONTROLE

L'entreprise du présent lot doit l'autocontrôle de tous ses ouvrages et doit anticiper ceux-ci . Elle pourra se rapprocher du bureau de contrôle et du Maître d'œuvre pour cela .

04-00-25.00 PREAMBULE

Avant la remise de son offre , l'entreprise du présent devra se rendre sur le site ou les travaux sont à réaliser afin d'évaluer et de prendre en compte tous les paramètres ayant une incidence sur les quantités et sur le

prix se son offre .L'entreprise doit prendre toutes les précautions d'usage pour ne pas détériorer les ouvrages existants et toutes les précautions d'usage en terme de sécurité .

04.2 **DESCRIPTION DES OUVRAGES**04.CARSOL **CARRELAGE SOL**04-00-25-01.00 **RAGREAGES TYPE P3**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Réception du support (planéité et taux d'humidité) ,
- La dépose de toutes les portes accrochées ,
- La protection des plinthes et parois pendant le ragréage ,
- La dépose et la repose de toutes les butées de portes ,
- Le nettoyage et l'aspiration des sols avant ragréage ,
- Le bouchement de certaines fissures avec un mortier sans retrait ,
- D'un ragréage de type P3 (2 couches minimum) ,
- Le meulage du ragréage avec aspiration des poussières ,
- La repose de toutes les portes décrochées ,
- Evacuation des sacs vides dans une benne ,
- Nettoyage du lieu de travail et évacuation des déchets au sol dans une benne ,
- Réception des sols ragrésés
- Fourniture de l'avis technique du ragréage mise en œuvre .

Caractéristiques :

- Type de ragréage : P3 ,
- Consommations : suivant l'avis technique

Produits préconisés :

- Ultraplan de chez MAPEI ,

Localisation : Zone créée.

04-00-29-06.00 **CARRELAGE COLLE 20 X 20 SUR DALLAGE (pose droite)**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Du certificat classement UPEC du carrelage à poser ,
- Vérification des cotes sur plans ,
- Colle (double encollage – carreaux et support) ,
- D'un carrelage grés cérame ,
- Y compris coupes et finitions en pied d'huissierie , au droit de changement de revêtement , de seuil , rails ,cornières ,passages fourreaux , câbles ,tuyaux et de tout autre éléments ,
- Exécution d'un coulis de ciment adapté aux joints des carreaux ,
- De profilé en aluminium au droit de arrêt carrelage ,

Caractéristiques :

- Classement UPEC : U4 P4 E3 C2 exigé

Produit préconisé:

- Grés cérame 20 X 20 antidérapant ,
- Type de pose : Collé ,
- Couleur joints :Noir réf C 252 BUCHTAL,

Localisation : Sols existants.

04-00-30-03.00 **PLINTHE A RECOUVREMENT DE 10cm X 20cm**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Du certificat classement UPEC du carrelage à poser ,
- Vérification des cotes sur plans ,
- De plinthe en grés cérame sur colle ,

- Exécution du joint souple sous plinthe avec un élastomère de 1ère catégorie,
- Exécution du joint sur la plinthe avec surplus de la colle passé à l'éponge,
- Du matériau de remplissage des joints de fractionnement ou joint de dilatation ,
- D'un coulis de ciment pour les joints entre plinthes,
- Tous les joints de plinthe seront en correspondances avec le carrelage sol ,
- Y compris toutes finitions et coupes ,
- Les angles saillants ou rentrants seront par coupes d'onglets avec un joint particulièrement soigné

Produit préconisé:

- Grés cérame 10 X 20 de chez MIXER ,
- Teinte: identique au sol
- Joint de fractionnement type JOINTODAL de chez COUVRANEUF,
- Couleur joints :Noir réf C 252 BUCHTAL,

Localisation : Sur l'ensemble des sols existants.

04.FAIEN

FAIENCES04-00-27-03.01 **SYSTEME DE PROTECTION SOUS CARRELAGE (SEPC) SOUS CARRELAGE**

L'article comprend la fourniture et la mise en oeuvre des prestations suivantes:

- De l'avis technique du type d'étanchéité mise en oeuvre ,
- Réception des supports ,
- Dépoussiérage et nettoyage de la zone à traiter ,
- D'un primaire sans solvant ,
- Application d'une couche avec armature au droit des points singuliers (angles,) ,
- Deux couches de résine à raison de 500g/m2 par couche ,
- Compris toutes sujétions particulières liées à l'avis technique et aux préconisations de bureau de contrôle ,

Caractéristiques :

- Hauteur de la zone à traiter : Depuis le sol en recouvrement sur le relevé du SEL remontant à + 0m45 depuis le sol brut (partie verticale) ,

Produits préconisés :

- Primer G de chez MAPEI ou techniquement similaire ,
- Magepum de chez MAPEI ou techniquement similaire ,
- Armature type Magepum PE 120 de chez MAPEI ou techniquement similaire ,
- Mapagum WPS de chez MAPEI ou techniquement similaire ,

Localisation : Zone vestiaires, Au droit cloison reconstruite cuisine.

04-00-35-01.00 **FAIENCE BLANCHE 20 X 20**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Réception des supports ,
- Vérification qu'aucun enduit type GS ne soit appliqué dans la zone faïencée,
- De carreaux de faïence émaillée dont les carreaux en rive ont les arêtes arrondies et émaillées (pose filante entre baignoire et plan de vasque ou lavabos),
- Y compris toutes sujétions de finitions , coupes , entailles ,
- D'arêtes PVC au droit des chaque arêtes saillantes ,
- De profilés d'arrêts en PVC au droit des arrêts ,
- D'une colle adaptée au type de support , d'étanchéité mise en œuvre et de la faïence (dimension du revêtement),
- D'un mortier spécial pour jointoiment de couleur blanc (garnissage des joints et chants),
- D'un silicone anti-moisissure soigneusement lissée entre faïence et cornière d'angle et des appareils sanitaires ,
- Nettoyage des carreaux de faïence après jointoiment avec un produit adapté,

Caractéristiques :

- Dimension des carreaux : 0m20 X 0m20
- Produits préconisés :
- Faïence

Localisation : douches

04-00-35-01.01 **FAIENCE BLANCHE 15 X 15**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Réception des supports ,
- De carreaux de faïence émaillée dont les carreaux en rive ont les arêtes arrondies et émaillées ,
- Y compris toutes sujétions de finitions , coupes , entailles ,
- D'une colle adaptée au type de support , d'étanchéité mise en œuvre et de la faïence (dimension du revêtement),
- D'un mortier spécial pour jointoiment de couleur blanc (garnissage des joints et chants),
- D'un silicone anti-moisissure soigneusement lissée entre faïence et cornière d'angle ,
- Nettoyage des carreaux de faïence après jointoiment avec un produit adapté,

Caractéristiques :

- Dimension des carreaux : 0m15 X 0m15

Localisation : Sur cloison reconstruite passage cuisine.

04.3 **OPTIONS**04.TRX PER **TRAVAUX PREPARATOIRES**04-00-41-01.00 **DEMOLITION REVETEMENT CARRELAGE**

L'article comprend les prestations suivantes :

- Les visites avant remise de l'offre ,
- Démolition du revêtement carrelage existant ,
- Dépose plinthes existantes ,
- Dépose siphon de sol en préservant le raccordement à la canalisation existante ,
- Préservations des structures et ouvrages tangents à la démolition ,
- Le nettoyage journalier des abords,
- Evacuation des tous les gravats issus de la démolition à la décharge y compris toutes taxes si rattachant ,

Nota : L'entreprise du présent lot devra assurer que le support laissé après démolition ne présente une planéité de 7 mm sous une règle de 2m00

Localisation : Réserves.

04.CHACARE **SOLS SCELLES**04-00-29-03.00 **CARRELAGE 20 X 20 SCELLES SUR FORME DE CHAPE DE CIMENT (pose droite)**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Du certificat classement UPEC du carrelage à poser ,
- Vérification des cotes sur plans ,
- D'une chape de mortier dosé à 325 kg/m3 avec forme de pente ,
- D'un treillis soudé ,
- D'un carrelage grés cérame scellé sur chape avec barbotine ,
- Y compris coupes et finitions en pied d'huisserie , au droit de changement de revêtement , de seuil , rails ,cornières ,passages fourreaux , câbles ,tuyaux et de tout autre éléments ,
- Exécution d'un coulis de ciment adapté aux joints des carreaux,
- De profilé spéciaux pour joints de fractionnements ,
- De profilé en aluminium au droit de arrêt carrelage (carrelage et moquette ; carrelage et parquet bois ; carrelage et sol souple) ,
- Du matériau de remplissage des joints de fractionnement ou joint de dilatation ,
- Aucune différence de niveau au droit des changements de nature de sol , de pièce ,

Caractéristiques :

- Classement UPEC : U4 P3 exigé

Produit préconisé:

- Grés cérame 20 X 20 de chez FLAVIKER ,
- N° de série : FN 25
- Joint de fractionnement type JOINTODAL de chez COUVRANEUF,
- Couleur joints :Noir réf C 252 BUCHTAL,

Localisation : Réserve.

04-00-30-01.00 **PLINTHE A GORGE SANS TALON 10cm X 20cm**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Du certificat classement UPEC du carrelage à poser ,
- Vérification des cotes sur plans ,

- De plinthe en grés cérame sur colle ,
- Exécution du joint souple sous plinthe avec un élastomère de 1ère catégorie,
- Exécution du joint sur la plinthe avec surplus de la colle passé à l'éponge,
- Du matériau de remplissage des joints de fractionnement ou joint de dilatation ,
- D'un coulis de ciment pour les joints entre plinthes,
- Tous les joints de plinthe seront en correspondances avec le carrelage sol ,
- Y compris toutes finitions et coupes ,
- Les angles saillants ou rentrants seront par coupes d'onglets avec un joint particulièrement soigné

Produit préconisé:

- Grés émaillé 10cm X 20 cm idem partie courante,
- Couleur joints : Gris

Localisation : Réserve.

04-00-32-00.00 **SIPHON DE SOL INOX SANS PANIER**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Vérification des cotes sur plans ,
- D'un siphon de sol inox ,
- Raccordement sur canalisations en amont et en aval du siphon ,
- Scellement dans la chape lors de l'exécution de la partie courante ,
- Exécution du joint souple autour du siphon avec un élastomère de 1ère catégorie,
- Bouchement provisoire du siphon et maintien du bouchement jusqu'à la réception ,
- Y compris toutes finitions et coupes ,

Produit préconisé:

- Dimensions 200 X 200 évacuation ø 110
- Réf 766.201.110.xxx de chez BLÛCHER ou similaire ,

Localisation : Réserve sous cumulus.

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX VESTIAIRES
ET SALLE DES FAMILLES
01390 - CIVRIEUX**

LOT N° 04 : REVETEMENTS SCELLES

**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
(D.P.G.F.)**

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE CIVRIEUX

01390 - CIVRIEUX

Maître d'Œuvre
Christian Compigne
240 rue des Millières

01390 - St Andre de Corcy
0472268939
0472268938

**ECONOMISTE DE LA
CONSTRUCTION**
CORPUS.ING.ARCH
17 RUE DES FAUVETTES

01390

04 78 88 12 44
04 78 88 13 62

CSPS

COORDONNATEUR SPS
871 ROUTE DES DESCHAMPS

71570 - LA CHAPELLE DES
GUINCHAY

03 85 36 75 53
03 85 33 89 74

BUREAU DE CONTROLE

CETE APAVE SUD EUROPE
Agence de Bourg en Bresse
515 Chemin du petit plan
01250 - St Just

04 74 47 21 29
04 74 47 21 20

BET FLUIDES
B3E Ingénierie
8 bis Avenue d'Arsonval -
CENORD

01008 - BOURG en BRESSE
04 74 25 18 88
04 74 25 18 89

Sommaire

04.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	4
04.CARSOL	CARRELAGE SOL	4
04-00-25-01.00	RAGREAGES TYPE P3	4
04-00-29-06.00	CARRELAGE COLLE 20 X 20 SUR DALLAGE (pose droite)	4
04-00-30-03.00	PLINTHE A RECOUVREMENT DE 10cm X 20cm	4
04.FAIEN	FAIENCES	4
04-00-27-03.01	SYSTEME DE PROTECTION SOUS CARRELAGE (SEPC) SOUS CARRELAGE	4
04-00-35-01.00	FAIENCE BLANCHE 20 X 20	4
04-00-35-01.01	FAIENCE BLANCHE 15 X 15	4
04.3	OPTIONS	6
04.TRX PER	TRAVAUX PREPARATOIRES	6
04-00-41-01.00	DEMOLITION REVETEMENT CARRELAGE	6
04.CHACARE	SOLS SCELLES	6
04-00-29-03.00	CARRELAGE 20 X 20 SCELLES SUR FORME DE CHAPE DE CIMENT (pose droite)	6
04-00-30-01.00	PLINTHE A GORGE SANS TALON 10cm X 20cm	6
04-00-32-00.00	SIPHON DE SOL INOX SANS PANIER	6

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 4/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
04.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES				
04.CARSOL	CARRELAGE SOL				
04-00-25-01.00	RAGREAGES TYPE P3				
	Zone créée : 1 de 58,50 = 58,50				
	. Total :	m ²	58,50	,	,
04-00-29-06.00	CARRELAGE COLLE 20 X 20 SUR DALLAGE (pose droite)				
	Sols existants : 1 de 58,50 = 58,50				
	. Total :	m ²	58,50	,	,
04-00-30-03.00	PLINTHE A RECOUVREMENT DE 10cm X 20cm				
	Sur l'ensemble des sols existants : 5 de 2,50 = 12,50 4 de 3,40 = 13,60 1 de 1,60 = 1,60 1 de 2,20 = 2,20 2 de 1,21 = 2,42 1 de 0,88 = 0,88 4 de 1,00 = 4,00 1 de 2,10 = 2,10 1 de 0,40 = 0,40 1 de 0,60 = 0,60 1 de 5,30 = 5,30 1 de 0,60 = 0,60 1 de 2,62 = 2,62 1 de 1,10 = 1,10 1 de 2,15 = 2,15 1 de 1,60 = 1,60				
	. Total :	ml	53,67	,	,
	- Total CARRELAGE SOL				,
04.FAIEN	FAIENCES				
04-00-27-03.01	SYSTEME DE PROTECTION SOUS CARRELAGE (SEPC) SOUS CARRELAGE				
	Zone vestiaires : 4 de 1,20 = 4,80 = 4,80 x 2,10 = 10,08 Au droit cloison reconstruite cuisine : 1 de 0,50 x 2,50 = 1,25				
	. Total :	m ²	11,33	,	,
04-00-35-01.00	FAIENCE BLANCHE 20 X 20				
	Reprise surface protection 1 de 10,08 = 10,08				
	. Total :	m ²	10,08	,	,
04-00-35-01.01	FAIENCE BLANCHE 15 X 15				
	Sur cloison reconstruite passage cuisine : 1 de 0,50 x 2,50 = 1,25				
	. Total :	m ²	1,25	,	,
	- Total FAIENCES				,

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 5/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
	<p>- Total DESCRIPTION DES OUVRAGES hors T.V.A., euros</p>				<p>,</p>

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 6/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
04.3	OPTIONS				
04.TRX PER	TRAVAUX PREPARATOIRES				
04-00-41-01.00	DEMOLITION REVETEMENT CARRELAGE				
	Réserve : 1 de 5,50 x 2,20 = 12,10				
	. Total :	m ²	12,10	,	,
	- Total TRAVAUX PREPARATOIRES				,
04.CHACARE	SOLS SCSELLES				
04-00-29-03.00	CARRELAGE 20 X 20 SCSELLES SUR FORME DE CHAPE DE CIMENT (pose droite)				
	Réserve : 1 de 12,10 = 12,10				
	. Total :	m ²	12,10	,	,
04-00-30-01.00	PLINTHE A GORGE SANS TALON 10cm X 20cm				
	Réserve : 2 de 2,20 = 4,40 2 de 5,50 = 11,00				
	. Total :	ml	15,40	,	,
04-00-32-00.00	SIPHON DE SOL INOX SANS PANIER				
	Réserve sous cumulus : 1 de 1 = 1				
	. Total :	U	1	,	,
	- Total SOLS SCSELLES				,
	- Total OPTIONS hors T.V.A., euros				,

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 7/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
	<u>RECAPITULATION</u>				
	- Total DESCRIPTION DES OUVRAGES hors T.V.A., euros				,
	- Total OPTIONS hors T.V.A., euros				,
	- Total du lot hors T.V.A., euros				,
	- T.V.A. au taux de 19,60 %, euros				,
	- Total T.T.C. LOT N° 04 : REVETEMENTS SCSELLES, euros				,